

Cher illy. au rois. Angl. et.

Légation Suisse

à Paris

N° 281

Paris le 24 Février 1871 Jour

Monsieur le Président

Inf. & Co. de la Suisse  
27 fév. 71. P. J.

Confidentiel

Ainsi que j'avais l'honneur de Vous l'annoncer dans mon rapport des 22 Février soir et 23 Février matin, je me suis ~~deux~~ rendu hier à Versailles en sortant de mon entretien avec M. Thiers.

Annexe

Je me suis rendu tout droit à l'habitation de M. de Bismarck. Le comte de Hatzfeld, conseiller de légation, me dit que le Chancelier avait reçu toute la matinée des députations, que trois étaient encore inscrites & qu'une d'entre elles aurait sans doute une longue audience, celle de la ville de Mulhouse. Je priai alors M. de Hatzfeld d'informer M. de Bismarck de ma présence à Versailles et de lui demander de me fixer l'heure à laquelle il pourrait me recevoir le soir ou le lendemain matin.

Une demi heure après, je recevais à mon hôtel l'avis que mon audience était fixée pour 9 heures du soir.

À dîner, je fis la connaissance du comte Bray, Ministre des Affaires Etrangères de Prusse, que je rencontrai par hasard & qui me parut, comme la plupart des chefs des gouvernements de-

Monsieur

Monsieur le Dr Schenk

Président de la Confédération Suisse. 54





2.  
 connaires de l'Allemagne, éviter avec le plus grand soin d'exposer son  
 opinion personnelle sur une question quelconque. 1889

Le soir, je trouvai le Comte Bismarck étendu sur  
 une chaise longue et souffrant tellement de rhumatismes qu'il  
 je crus devoir lui offrir de revenir le lendemain. Il me répondit  
 préférer encore s'entretenir ce soir avec moi, ne sachant pas si demain  
 il lui serait possible de recevoir qui que ce fut.

J'ai donc exposé au Chamblier allemand les  
 deux questions principales soulevées par vos offices des 2, 8 et 18 Février.  
 Plutôt que de reproduire ici à peu près textuellement vos instructions,  
 j'ai cru devoir m'étendre surtout sur les réponses qui m'ont été faites  
 par M. de Bismarck, dans la pensée que là surtout réside l'intérêt  
 et l'importance de cet entretien.

" Vous m'avez d'abord parlé des intérêts de la  
 " défense de votre pays, me dit M. de Bismarck, et du côté mili-  
 taire de la question. Je puis difficilement vous cacher mon  
 étonnement de ce que le Conseil Fédéral ait jugé nécessaire  
 de s'occuper de ce point, et de le faire déjà actuellement. Je  
 ne vois pas qu'il y ait plus de danger pour votre neutralité  
 si nous sommes vos voisins que si c'est la France. Est-ce que



nous aurions donné à Votre Gouvernement des motifs de satisfaction de nous. - J'ajouterai qu'on nous a laissés seuls pendant la guerre à lutter contre la France; et pour la paix aussi, nous tenons à rester seuls, et à ne pas admettre l'intervention d'autres puissances.

J'ai répondu immédiatement que non seulement la Suisse n'avait pas de motifs de méfiance, mais qu'autant que j'avais pu apprendre les multiples relations existant entre le Conseil Fédéral et les divers États allemands.

" Mais qu'est-ce que demande donc Votre Gouvernement? reprend M. de Bismark. Si vous voulez une cession de territoires, dites le moi. Je répondrai par écrit, car je ne voudrais pas accepter de propositions verbales sur des questions de cette importance.

J'ai fait observer que ma démarche était entièrement confidentielle, que des intérêts majeurs pour la Suisse se trouveraient engagés et peut-être compromis; que je ne venais pas faire de demande officielle, mais que j'étais à avoir avec lui une conversation sur la manière dont les intérêts en jeu pourraient être sauvegardés. Le but de la Suisse ne peut pas être de chercher à étendre son territoire. Elle demande une rectification de frontière destinée à faciliter la défense de sa neutralité; elle tient aussi à sauvegarder ses intérêts commerciaux, qui pourraient éventuellement se trouver compromis



par l'interposition d'un troisième territoire entre la Suisse et la France.  
 Une troisième ligne de douanes, une législation douanière nouvelle, une troisième souveraineté cherchant à faire prévaloir ses intérêts, tels sont les obstacles que la Suisse entrevoit au point de vue commercial, si l'Allemagne prend possession définitive d'une partie de la ligne entre Bâle & Paris.

M. de Bismark m'a répondu qu'il serait assez difficile, au point de vue militaire, de considérer comme une simple rectification de frontière et non comme une cession de territoire la partie indiquée sur votre carte par une ligne bleue partant du Rhin à Kems et suivant le canal du Rhône au Rhin jusqu'à <sup>Mont</sup> Montbéliard, puis suivant le cours du Doubs jusqu'à Bremoncourt. — Je ne puis pas parler au nom de tous les Gouvernements intéressés, mais je crois qu'il ne pourra jamais être question de céder, sous le nom de rectification de frontière, des territoires aussi importants.

" En l'état de choses, continua-t-il, il me paraît prématuré de parler de pareilles transactions et de ces questions territoriales, avant que nous ayons pu nous entendre avec la France. Je ne vous cache pas que nous demandons toute l'Alsace, et sur ce point M. Thiers peut actuellement savoir à quoi s'en tenir. J'ai



" été envers lui aussi net que possible dans notre dernière conférence."  
 " Il y a déjà longtemps du reste, que le Conseil Fédéral  
 " sait que, suivant les circonstances, une partie de l'Alsace plus  
 " grande que celle indiquée sur votre carte, aurait pu revenir à  
 " la Suisse dans certaines éventualités. Le Conseil Fédéral ne peut  
 " pas ignorer que j'ai eu autrefois l'idée de faire de cette partie  
 " de pays, que je connais fort bien, un Canton Suisse avec Mulhouse  
 " pour chef-lieu. Mais à cette époque, on avait montré peu  
 " d'empressement à entrer dans mes vues, et aujourd'hui les  
 " circonstances ne sont plus les mêmes.

J'ai répliqué que ces offres ne me paraissaient pas  
 avoir eu un caractère officiel, puisque je n'en avais jamais entendu  
 parler par personne en Suisse; J'ai ajouté que la Suisse étant  
 obligée, au prix de grands sacrifices, de faire respecter sa neutra-  
 lité pendant la guerre, avait aussi l'obligation, en cas de négociations  
 qui modifient les conditions de cette neutralité, de ne pas rester  
 indifférente. Son devoir est de s'en exprimer ouvertement, et de  
 chercher à se rendre compte, confidentiellement d'abord, des moyens  
 de parer aux éventualités de l'avenir. On peut d'autant moins  
 en vouloir à la Suisse de cette conduite, que sa neutralité est d'intérêt  
 européen, et qu'elle n'admet et ne reçoit définitivement des questions  
 de cette nature qu'avec le concours des puissances garantes.



6.  
 M<sup>r</sup> de Bismark répondit alors :

" Pour terminer mes observations relatives au point de  
 " vue militaire que Vous avez invoqué, je dois me réserver,  
 " une fois que nous serons en possession de l'Alsace, d'examiner  
 " réellement cette rectification de frontières se justifie au point  
 " de vue de la défense de votre neutralité. Je n'en suis pas  
 " convaincu pour le moment, mais ce qui est clair, c'est qu'il ne  
 " pourrait être retiré de l'Alsace un territoire de l'étendue in-  
 " digne par votre département militaire.

M<sup>r</sup> de Bismark m'a paru surtout ne vouloir à  
 aucun prix de l'immixtion d'une autre puissance dans les négocia-  
 tions. Il s'est exprimé sur ce point avec une vivacité signifi-  
 cative (Gewisheit). Il me semble donc qu'il y a lieu de ne  
 pas donner suite à l'idée de M<sup>r</sup> Thiers de s'adresser confidentielle-  
 ment à la Prusse. Aussi ai-je eu devoir vous télégraphier  
 immédiatement de Versailles " Renoncez préalablement à  
 " l'envoi d'experts et à toute autre démarche comme prématurée  
 " etc. (Voir Annexe I)

II. Partant ensuite au point de vue commercial,  
 M<sup>r</sup> de Bismark a répondu que l'Allemagne n'étant pas encore  
 en possession, il lui était impossible de savoir ce qu'elle déciderait plus



tard. Il croyait donc que sur ce point aussi, des pourparlers étaient prématurés, et qu'il y avait lieu de réserver la question.

"Le Gouvernement Fédéral doit savoir, ajouta-t-il, que en matière commerciale, les Allemands sont plus libéraux que les Français, et surtout en matière de transit.

"Si la Confédération veut plus tard, formuler des demandes, l'Allemagne les examinera, mais dans l'état actuel, elle n'est pas en mesure de se prononcer."

J'ai opposé au Comte Brismarck les vues développées dans vos divers offices. La France nous accorde actuellement de grandes facilités pour le transit, mais ce qui est surtout important de relever, c'est que les traités de commerce sont faits pour un temps déterminé et après court, tandis qu'en fixant une ligne frontière, on a la prétention qu'elle sera définitive. La Suisse a un intérêt majeur à ce que sa principale communication par voie ferrée avec la France, ne puisse pas être grevée de taxes douanières allemandes sous un titre quelconque. La question est de savoir si l'on ne pourrait pas créer une ligne neutre qui ne serait pas soumise à la législation et aux tarifs de l'Allemagne et qui serait indépendante de la conclusion ou de la durée des traités de commerce. Il existe des exemples de conventions internationales analogues.



8.

Restait l'idée d'une réserve conue en termes généraux, et qui aurait pu être insérée soit comme appendice au traité de paix, soit faire l'objet de correspondances entre l'Allemagne & la Confédération. Cette réserve aurait eu pour but de garantir à la Russie certains droits et aurait été rédigée sur la base de l'exposé de M<sup>r</sup> le Président de la Confédération du 18 Février.

J'ai soumis cette idée à M<sup>r</sup> de Bismark, et c'est celle qui m'a paru lui répugner le plus. Il m'a répondu nettement que les réserves générales étaient trop souvent une source de conflits.

C'était en prévision de cette réponse que j'eus avais demandé l'envoi d'experts militaires ou commerciaux. Convaincu que M<sup>r</sup> de Bismark, s'il voulait nous faire une concession quelconque, préférait une ligne déterminée, et verrait de mauvais œil une réserve générale, j'avais désiré le concours d'hommes spéciaux qui auraient pu m'indiquer une seconde ligne frontrière éventuelle, pour le cas probable où l'Allemagne nous aurait concédé une ligne beaucoup moindre que celle indiquée sur votre carte.

Mais comme j'ai pu me convaincre que, pour le moment et avant la conclusion de la paix, M<sup>r</sup> de Bismark était décidé à ne faire aucune concession, ni générale, ni précise, j'ai cru devoir vous télégraphier de Versailles le matin de ne pas donner suite à l'envoi d'experts (voir l'annexe).



Bien que le Chancelier allemand laisse entrevoir la pensée que la question pourrait être soumise à un nouvel examen après la prise de possession de l'Alsace par l'Allemagne, et bien qu'il n'y ait pas de sa part de refus absolu d'entrer en matière, on se tromperait fort à mon avis en ajoutant trop de poids à ses ouvertures. Je crois qu'il y a là beaucoup d'eau bénite de cour, et qu'il importe de ne pas se faire d'illusions.

Dans mon dernier rapport du 23 Février<sup>258</sup>, j'exprimais l'opinion, partagée du reste par M. Thiers, que ma démarche présentait peu de chances de réussite. Mon entretien avec M. de Bismarck a confirmé ces appréhensions, et je dois à la vérité de dire qu'aucune des négociations dont j'ai été chargé jusqu'à ce jour ne m'a paru plus délicate et plus difficile.

En raison de la gravité et de l'importance de la question, il me sera permis d'exprimer en quelques mots mon opinion personnelle. Si, contre mon attente, la Suisse obtient une petite rectification de frontière, ce qui peut avoir une certaine valeur au point de vue militaire, il y a lieu pour elle de se demander si, les circonstances se modifiant, elle ne s'aliénerait pas les sympathies de la France. C'est toujours la France, si elle cherche une fois à revendiquer ce qu'elle



va être obligé de céder à l'Allemagne, voudra peut-être reprendre aussi ce qui aura été cédé à la Suisse. Nous risquons d'être compromis dans une lutte et bafoués d'être contraints de faire des sauteries hors de toute proportion avec les avantages résultant d'une rectification de frontières. — Il ne m'est pas possible d'apprécier le côté militaire de la question, mais il me paraît que les intérêts militaires en jeu devraient avoir une importance bien grande pour devoir l'emporter sur le côté politique.

Avant de quitter M. de Bismarck, j'ai cru devoir lui rappeler que dans un entretien récent, il m'avait déclaré vouloir faciliter le rapatriement de l'armée de Bourbaki, au point que les circonstances le permettraient. Je lui ai demandé si le moment ne serait pas venu de faire avec la France une convention et d'arriver à une entente sur ce point. Le Chancelier m'a répondu qu'il ne savait pas encore si la paix serait conclue ou non; M. Thiers ne s'était pas encore prononcé de manière à le rapatrier complètement. Il ne lui était donc pas possible de s'engager pour le moment.

Dimanche dernier, j'avais adressé au Cte Bismarck une lettre pour lui demander de donner les ordres pour le rapatriement gratuit



le nos compatriotes indigents par la ligne de l'Est. Un certain nombre  
 m'avaient demandé, par motif de santé ou autres, à pouvoir  
 regagner leur Patrie, à commencer le voyage par Orléans  
 et Lyon, j'avais eu devoir demander des facilités au quartier général  
 allemand, tant pour les Suisses que pour les Bavaresi & Badois  
 placés sous ma protection. M. de Bismarck m'a répondu que les  
 difficultés spéciales résulteraient du fait que cette ligne était employée  
 aux transports militaires, et du fait aussi que l'administration manquait  
 de wagons de voyageurs. M. de Bismarck a renvoyé ma demande à  
 la Commission chargée des questions de chemins de fer.

En rentrant à Paris la matin à onze heures,  
 je me suis immédiatement rendu chez M. Thiers. Il présidait  
 la séance d'une section de la Commission des IV. J'ai par  
 suite pu causer avec M. Faure et lui communiquer le sens de  
 ma conversation avec M. de Bismarck.

M. Faure me répondit: "Je ne suis pas étonné de tout  
 ce que vous me dites. M. de Bismarck est si absolu que le mot  
 négocier n'est guères applicable aux entretiens qu'on est appelé  
 à avoir avec lui. Les Républicains français ont peu l'apprendre amère-  
 ment dans les derniers jours. Je crois comme me vous qu'une solution  
 favorable aux vœux de votre Gouvernement n'est guères possible."



Bundesrath vom F. März 1871

J'ai fait remarquer à M. Favre que si la France réclame, dans son propre intérêt, tout ou partie de ce que demande la Suisse, M. de Bismarck ne pourrait pas se servir vis à vis de lui de son objection favorite: "Pas d'immixtion de puissances étrangères". Nos intérêts sont communs, & en les défendant, vous défendez votre propre pays.

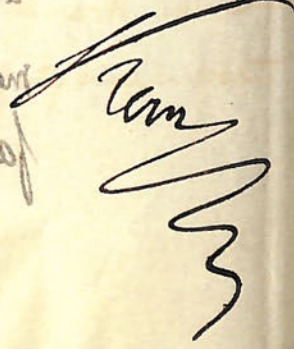
M. Favre m'a promis de ne pas perdre de vue la question.

J'ajouterai que dans tous ces entretiens, il n'a pas été fait allusion d'un mot à d'autres rectifications de frontières dans d'autres parties de la Suisse (Mafflierten & Pont. Brül).

Tel est, Monsieur le Président, le résumé de l'état des la question. Comme vous le voyez, j'ai tenu à me conformer exactement à vos instructions du 2 Janvier, tendant à vous renseigner sur le "succès" que pourrait avoir dans le marche officiel de notre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération

Le Ministre de la Confédération Suisse





Legation

SUISSE.

N<sup>o</sup> 276.

Le Ministre de la Confédération Suisse  
à Paris

au  
Conseil Fédéral Suisse. -

Versailles, Vendredi matin  
24. Février 1871.

Audience chez Comte Bismark hier  
soir. Renoncez préalablement à  
l'envoi de délégués experts et à toute  
autre démarche comme prématurée  
et inutile actuellement. Attendre  
conclusion de la paix; rapport ce  
soir ou demain. Le parti pour Paris.

(sig) Kern. -

Pour copie conforme  
Paris le 24 Fev 1871

Lardy





1057

Bundesrath vom 7 März 1871.

Paris, Ministerium Kern, 24. Feb.

Änderung bei Witmarkenwegen  
der Aufstellung der Grenzen.



*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]*